

# Code Déontologique du Coach

## Attitude Professionnelle

---

En tant que coach :

1. Je me conduirai d'une façon qui reflète positivement la profession du coaching et je m'abstiendrai de m'engager dans une conduite ou des déclarations qui pourraient négativement impacter la compréhension du public ou l'acceptation du coaching comme profession.
2. Je ne ferai pas, en connaissance de cause, de fausses déclarations publiques et je n'écrirai aucune clause abusive dans aucun document écrit en relation avec la profession de coach.
3. Je respecterai les différentes approches du coaching. J'honorerai les efforts et les contributions des autres professionnels en m'engageant à ne leur porter aucun tort.
4. Je serais consciente de toute problématique qui pourrait, potentiellement, conduire à une mauvaise utilisation de mon influence en reconnaissant la nature du coaching et la manière dont il peut affecter la vie des autres.
5. En tout temps, je m'efforcerai à reconnaître les questions personnelles qui pourraient entrer en conflit ou interférer avec mes performances de coach ou avec mes relations professionnelles. Lorsque les faits et les circonstances le nécessitent, je chercherai rapidement de l'assistance professionnelle et déterminerai les actions à entreprendre, y compris s'il est approprié de suspendre ou de terminer ma relation de coaching.
6. En cas de difficulté, je m'engage à prendre conseil auprès de mon superviseur.
7. Dans mes recherches, je rendrai compte et me comporterai avec compétences, honnêteté et en appliquant les standards scientifiques. Mes recherches seront conduites avec l'accord et le consentement de ceux qui sont impliqués, et avec une approche qui protégera raisonnablement les participants de tout risque de harcèlement. Tout effort de recherche sera conduit d'une façon qui respecte les lois du pays dans lequel la recherche est menée.
8. Je créerai, maintiendrai, rangerai et tiendrai à disposition, avec précision, tous les documents nécessaires en rapport avec ma pratique du coaching ; de façon confidentielle et en accord avec les lois applicables dans mon pays.

## Attitude avec les clients

---

1. Je serai responsable de poser des limites claires, appropriées, culturellement pertinentes, en ce qui concerne tout contact physique que je pourrais avoir avec mes clients.
2. Je me refuse à toute relation inappropriée, attouchement ou relation sexuelle avec mes clients.
3. Je construirai des contrats clairs avec mes clients, et les honorerai dans le contexte des relations de coaching professionnel.
4. Je m'assurerai que, avant ou pendant la première session de coaching, mes clients comprennent la nature du coaching, les limites de la confidentialité, les conditions financières et les autres termes du contrat.
5. J'identifierai avec précision mes qualifications, mon niveau d'expertise et mon expérience en tant que coach.
6. Je ne ferai pas intentionnellement de fausses promesses ou déclarations au sujet de ce que mes clients recevront du processus de coaching ou de moi en tant que coach.
7. Je ne donnerai pas à mes prospects ou clients d'information ou conseil dont je sais ou crois qu'ils pourraient les induire en erreur.
8. Je n'exploiterai pas volontairement quelque aspect que ce soit de la relation coach/clients pour mon seul bénéfice personnel, professionnel ou financier.

9. Je respecterai le droit du client de cesser le coaching à n'importe quel stade du processus. Je resterai attentif aux indications qui montrent que le client ne bénéficie plus de notre relation de coaching.
10. Si je crois que le client pourrait être mieux servi par un autre coach, ou par une autre ressource, je l'encouragerai explicitement dans ce sens.
11. Je suggérerai à mes clients de rechercher les services d'autres professionnels lorsque cela apparaîtra nécessaire ou approprié.
12. Je prendrai toutes les mesures nécessaires pour contacter les autorités appropriées dans le cas où un client aurait l'intention volontaire de faire du mal à autrui.

## Confidentialité

---

1. Je respecterai la confidentialité des informations concernant mon client, sauf accord exprès de ce dernier ou nécessité légale.
2. J'obtiendrai l'accord préalable de mes clients avant de diffuser leur nom ou toute autre information les concernant, comme référence.
3. J'obtiendrai l'accord exprès d'un client que je coache avant de diffuser des informations le concernant à une personne ou service visant à compléter le coaching en cours ou visant à me remplacer.

## Conflit d'intérêts

---

1. Je chercherais à éviter tout conflit entre mes intérêts propres et les intérêts de mes clients.
2. Lorsqu'un conflit d'intérêt, ou la possibilité de celui-ci, se présente, entre mon client et moi, je m'engage à l'aborder ouvertement et en discuter avec lui pour identifier la meilleure façon pour mon client de le résoudre.
3. Je refuserai toute compensation anticipée d'un tiers que je pourrais recevoir afin de lui adresser ce client.
4. J'accepterai le troc ou l'échange de services, de biens ou de toute autre « rémunération non monétaire », uniquement lorsque cela ne porte pas préjudice à la relation de coaching et que cette pratique reste acceptable et/ou adaptée.

## Je m'engage

---

En tant que coach professionnel, je reconnais et accepte d'honorer mes obligations éthiques auprès de mes clients, collègues et auprès du grand public en général.

Je m'engage à respecter le code de déontologie ci-dessus, à traiter les gens avec dignité, comme des êtres humains indépendants et égaux, et à démontrer ces standards avec ceux que je coache.

Le 24 mars 2014,



Laetitia TRILLEAU